SITUATION DE LA DROITE CONSERVATRICE EN ARIEGE DEPUIS LA LOI DE SEPARATION DES EGLISES ET DE L'ETAT (1905) JUSQU' A LA VEILLE DE LA GRANDE GUERRE (1914).

Á partir des années 1880, l'Ariège a connu de fortes oppositions entre les partisans de l'administration républicaine et les défenseurs des valeurs de l'Église. Depuis l'époque napoléonienne, par le biais du Concordat, le catholicisme était considéré comme religion officielle du pays, même si les autres cultes étaient autorisés. C'est ce privilège que les républicains de la Troisième République ont ardemment combattu. La loi de séparation des Églises et de l'État remettait donc en question la place de l'Église catholique en France. Elle devait rentrer dans le rang, faire une croix définitive sur un éventuel retour aux affaires politiques.

En 1905, la séparation des Églises et de l'État créée une nouvelle fois agitations et affrontements entre « cléricaux et anticléricaux ». D'un côté, Monseigneur Izart, évêque qui prend ses fonctions en 1907, est le principal instigateur de l'Église. De l'autre, l'essor des forces de gauche et notamment du socialisme mènent leurs troupes. Dans le même temps, les mouvements conservateurs tentent en vain de retrouver un second souffle.

Trouvant ici le cœur de notre propos, nous nous attacherons à décrire ces mouvements, établir leur importance et révéler les régions où ils sont les plus vigoureux.

Ainsi nous décrirons les méthodes utilisées par les défenseurs de l'Église pour résister aux inventaires ordonnés par le gouvernement en 1906. Nous étudierons ensuite l'arrivée, en 1907 dans le diocèse, d'un nouvel évêque, Monseigneur Izart considéré intransigeant. Enfin il sera intéressant de nous projeter dans la réorganisation des mouvements politiques de droite, notamment sur la création d'une section d'Action Française à Pamiers.

1- Les vives réactions des conservateurs, entre défiance et résistance aux inventaires d'églises.

La loi de Séparation des Églises et de l'État est votée à l'Assemblée le 9 décembre 1905. Depuis quelques années déjà, ce projet est âprement discuté, mais de nombreux députés républicains et conservateurs imaginent mal la situation à venir.

Les contestations d'une éventuelle loi instaurant la séparation des Églises et de l'État, sont anciennes chez les députés conservateurs. Pour autant, ils privilégient d'autres cibles : la lutte contre la République, contre la fermeture des établissements congréganistes... L'opposition contre la loi de séparation est à peine abordée.

En Ariège, les conservateurs préparent en début d'année 1905 les prochaines élections législatives de 1906. On assiste alors à la volonté d'organiser cet affrontement à partir de structures proches de leurs organisations contre celles des comités républicains que nous avons précédemment décrits. Ces faits sont rapportés dans les rapports rédigés par les commissaires de police des circonscriptions de Pamiers et de Saint-Girons. Ceux-ci rendent compte de réunions qui ont lieu dans ces villes pour le compte du comité « d'Action Libérale Populaire ». Dans ces rassemblements, en février 1905, on débat peu de la loi de 1905 de la séparation des Églises et de l'État car seules de brèves mentions sont faites contre ce projet.

Le 6 février 1905 le baron Reille, député conservateur du Tarn, invité d'honneur de la réunion, insiste beaucoup sur le traitement réservé aux congrégations, sur la loi des associations de 1901, et sur les moyens de lutter contre ces fléaux. En ce qui concerne la loi de séparation, il se contente de dénoncer le ministère Méline qui veut faire passer cette seule réforme.

Le même baron Reille, membre du comité directeur de «l'Action Libérale Populaire », réunit le 5 février 1905 au café Escat de Saint-Girons, 250 personnes venues d'un peu partout de l'arrondissement, afin d'aborder les mêmes sujets que précédemment.

Le commissaire spécial d'Aulus-les-Bains rapporte que Reille accuse le gouvernement d'avoir contribué, sous le joug de la Franc-Maçonnerie,

aux « *attentats à la liberté* »[1], et de préparer, par la loi de séparation des Églises et de l'État, ceux contre l'Église et la Papauté.

Mais nous comprenons bien le but de la visite du baron Reille dans le département, quand le commissaire spécial d'Aulus rend compte de la suite du contenu du discours.

Reille incite les femmes présentes à la réunion à former un comité, « *dont l'action s'étendrait à la famille et [qui] formerait un groupe de la Ligue Patriotique des Françaises auquel il serait relié* »[2].

Le même genre de recommandation est fait aux jeunes hommes afin qu'ils forment à Saint-Girons un comité « d'Action Libérale Populaire » qui serait une ramification du comité directeur de Paris. Le soir même, M. Lacanal est nommé président de ce groupe.

Les conservateurs tentent de s'organiser et de retrouver assez de puissance afin de lutter aux prochaines élections législatives de 1906. Toutefois, il faut remarquer la méthode employée par ces mouvements qui utilisent les femmes et les jeunes hommes. Les hommes étant en grande majorité attirés par les idées des partis républicains, sont entrés dans le giron de la République. Aussi, seules les femmes et les jeunes peuvent essayer de les ramener vers la religion et des valeurs plus traditionnelles, telles que la foi et la famille.

Ces rassemblements attirent de nombreux auditeurs, et surtout auditrices, selon les commissaires spéciaux. La réunion de Pamiers attire 150 personnes, celle de Saint-Girons en compte 250 environ. Mais à mesure que le temps avance, le camp de l'Église ressent de plus en plus la séparation comme un réel danger. Les journaux conservateurs entrent alors dans la bataille et font pression sur les élus ariégeois.

L'*Express du Midi*, dans son édition du 26 mai 1905, présente le modèle d'une pétition qui circule dans l'arrondissement de Saint-Girons. Son but est de montrer la grogne populaire face à cette séparation, mais surtout de rappeler au député à Galy-Gasparrou qu'il s'était présenté comme le candidat favorable au Concordat en 1902. Le début et la fin de cette pétition sont présentés ci-dessous, le corps de cette pétition contenant les arguments nécessaires à la signature.

1 Archives départementales de l'Ariège, 5 M 95, menées cléricales et réactionnaires : propagande, congrès catholiques, actions religieuses : affiches, rapports, coupures de journaux, (1889 – 1929).
2 Ibid.

« *Pétition des électeurs de la commune de....., à M. Galy-Gasparrou, député de l'arrondissement de Saint-Girons, contre la Séparation de l'Église et de l'État.*

[...]

En conséquence, nous électeurs de la commune de ...., osons espérer que vous mettrez en parfait accord nos légitimes revendications et les engagements solennels de votre dernier programme électoral, en votant contre la séparation de l'Eglise et de l'État ».[3]

La pétition a recueille 11 052 signatures dans cet arrondissement. Rappelons que lors des élections de 1902, la circonscription de Saint-Girons comptait 18 229 électeurs, et que Galy-Gasparrou a été élu avec 9 306 voix. Comme en de nombreux autres départements français, les électeurs ariégeois ne semblent pas favorables à une telle séparation. Mais est-ce vraiment une surprise? Les trois députés élus en 1902 dans le département, Delcassé, Tournier et Galy-Gasparrou, ont soutenu ouvertement le Concordat. Ainsi, bien qu'anticléricaux, les électeurs ariégeois ne sont majoritairement pas prêts, pour de multiples raisons, à accueillir cette loi de séparation.

Autre témoignage de cette mobilisation, un article de *La Croix de l'Ariège* paru le 14 mai 1905, sur la page consacrée à l'arrondissement de Pamiers, qui conteste également la volonté gouvernementale de dresser les inventaires des édifices religieux, comme le prévoit la circulaire ministérielle du 22 décembre 1902.

« *Le ministre prévoit que dans un avenir prochain, l'État pourra s'approprier non seulement des Églises, mais de tout leur mobilier. Il procède comme si cette confiscation était déjà votée et il ordonne l'inventaire de peur que le propriétaire qui va être dépouillé ne songe à soustraire quelque chose à la rapacité du fisc. Cet inventaire a été réclamé par les journaux maçonniques, mais il est contraire à tous les principes du droit, et il ne saurait être rendu obligatoire tant que la loi de Séparation n'aura pas été votée.*

Comme l'indique M. le député Groussan, les conseils de fabriques feront bien de ne pas se soumettre à cette mesure illégale. Car en remettant le double de leur inventaire, ils reconnaitraient par avance le droit de propriété que l'État prétend s'attribuer sur tout ce qui leur appartient. Ils

3 Archives départementales de l'Ariège, 9 V 2. Pétitionnement contre la loi de Séparation des Églises et de l'État. Résultats dans les arrondissements de Pamiers et de Saint-Girons, coupures de presse, (1905).

peuvent et ils doivent dire aux maires que le décret de 1809 n'ordonne la remise qu'au curé ou au desservant, que la circulaire de 1882 s'applique uniquement aux objets d'art qui ne peuvent être aliénés sans autorisation, que, du reste, les rapports de l'Eglise et de l'État peuvent être prochainement modifiés, et qu'il convient, avant de ne rien innover, d'attendre le vote sur la loi dite de Séparation. En conséquence, ils ne peuvent pas faire en ce moment le dépôt qu'on leur demande.[4]».

L'article de *la Croix de l'Ariège* témoigne de l'importance du rôle de ces pétitions, pour l'Église et les conservateurs. En effet, consciente de représenter une majorité de l'électorat, même si celui-ci est parfois républicain convaincu, l'Église pense sortir victorieuse de la question de la séparation.

Malgré tout, la loi est votée et les espoirs des conservateurs semblent ruinés, d'autant que dans les premiers temps on n'observe pas de mouvements de révolte. Pourtant, dès les premiers inventaires, une vague de protestation populaire vient entretenir à nouveau l'opposition aux dispositions de la loi.

Nathalie Niedziela[5] a bien étudié ces inventaires dans l'Ariège. Elle a procédé à un classement typologique de ceux-ci, selon la manière dont ils se sont déroulés. Dans le tableau suivant, elle définit le type d'incident et le nombre de cas s'y rapportant, à partir des rapports des percepteurs chargés de réaliser ces inventaires.

Type d'incident	Nombre de cas
Curieux	28
Manifestants	178
Chants	72
Protestations	88
Porte fermée	16
Cloches	24
Armes	8
Contre manifestants	6
Population hostile	24

4 Archives départementales de l'Ariège, 9 V 2. Pétitionnement contre la loi de Séparation des Églises et de l'État. Résultats dans les arrondissements de Pamiers et de Saint-Girons, coupures de presse, (1905).

5 Nathalie Niedziela, *La résistance aux inventaires d'églises en Ariège (1906)*, Lacour-Rediviva, Nîmes, 2005. Il s'agit de la publication de son mémoire de maîtrise rédigé en 1995 sous la direction de Patrick Cabanel, à l'université de Toulouse II le Mirail.

Sur trois cent soixante-huit inventaires pratiqués, seuls cent quarante et un se sont déroulés sans incident. La plupart des paroisses contestant cette loi, appliquent les dispositions qu'elles ont prises lors de la signature des pétitions et s'opposent de différentes manières à ces inventaires. Toutefois, la violence n'est pas le moyen privilégié, bien au contraire de cette opposition. L'inventaire de l'église de Cominac, sur la commune d'Ercé, gardée par trois ours, qui demeure l'exemple type du refus de ces inventaires en Ariège dans la mémoire collective, reste un fait exceptionnel.

Rappelons en effet que, si deux cent vingt-sept inventaires ont provoqué des incidents, cent quarante et un n'ont, tout de même, souffert d'aucune hostilité. Ainsi, on observe par endroit dans le département une certaine indifférence sur ce sujet considéré par d'autres comme une attaque contre la religion. Á ce propos, l'attitude des cantons de Saverdun et du Fossat est surprenante : très catholiques, ils ne sont pas à la tête de ce mouvement de contestation. En revanche, les cantons de Vicdessos et de Quérigut, dont nous avions décrit une certaine indifférence religieuse lors de la période précédente, semblent être à la pointe de la contestation. Devant la difficulté à trouver des explications rationnelles à ces phénomènes, nous pouvons seulement envisager qu'ils soient liés à la personnalité de chaque curé : selon les paroisses, ces derniers auraient plus ou moins incité leurs paroissiens à faire connaître leur mécontentement. Signalons que, dans la plupart des cas, les protestations ne rassemblent qu'un nombre limité de personnes, ce qui n'engage pas l'ensemble des habitants de celles-ci.

Même si l'inventaire s'est bien passé dans de nombreux villages, il n'en reste pas moins vrai que dans nombre d'entre eux, une opposition s'est manifestée. Si on note alors des incidents, le plus souvent, il s'agit de manifestations pacifiques. Dans vingt-huit cas, les inventaires ont été simplement perturbés par des « curieux », installés soit à l'intérieur soit à l'extérieur de l'église. Dans d'autres lieux, l'acte de refus est lié à l'absence des autorités religieuses - le curé de la paroisse et le président du conseil de fabrique - alors que le percepteur est sur place pour réaliser sa mission.

Souvent, le curé s'oppose en fermant les portes de l'église, pratiquant alors d'autres activités. Á Prayols, au jour et à l'heure prévue de l'inventaire, le percepteur trouve porte close, le curé étant parti à la pêche[6]. Parfois, quand il est présent, il refuse de donner la clé de l'église.

6 Archives départementales de l'Ariège, 9 V 10. Incidents lors des opérations d'inventaires.

Le prêtre peut aussi, dans certains cas, lire une lettre de protestation qu'il fait accompagner parfois par la sonnerie des cloches afin de prévenir de l'arrivée de l'agent des domaines.

Il arrive aussi que le percepteur doive faire face à un rassemblement, plus ou moins conséquent, dans lequel la plupart du temps la foule pousse des cris, ou chante des cantiques. Majoritairement, les manifestants sont en réalité des manifestantes, même si quelques hommes se joignent à elles. Cela confirme la stratégie adoptée par le comité « d'Action Libérale Populaire » qui compte sur les femmes pour renforcer l'opposition politique face aux républicains. Les inventaires violents sont toujours dus lorsque la participation des hommes est importante. Pour autant il n'y a pas d'effusion de sang.

La période 1905-1906 se traduit dans le département par une évolution du système d'opposition à la République. Avant la loi, les comités politiques conservateurs se chargeaient de regrouper les mécontents de la République dans des réunions de protestations afin de préparer une opposition conséquente aux prochaines élections législatives. Par la suite, voyant sans doute que les comités ne prennent pas assez en compte la menace de la séparation, la presse conservatrice conditionne les opposants. Enfin, le curé de paroisse intervient alors comme le dernier rempart face aux agressions de la République contre la religion. Cela est notamment visible lors des inventaires d'église. Notons également le rôle de la femme présentée comme la gardienne des traditions familiales et religieuses.

2- L'arrivée de Monseigneur Izart dans le diocèse de Pamiers.

Á son arrivée dans le diocèse de Pamiers, Monseigneur Izart doit affronter un lourd héritage défavorable à l'Église. Depuis le début du siècle, les clercs ont essayé de dresser les catholiques ariégeois contre les lois sur les congrégations et sur la séparation. Mais si dans ces combats, les conservateurs sont parvenus à obtenir une mobilisation importante, cela ne s'est pas traduit dans les comportements électoraux. Rappelons qu'en 1902, le franc-maçon Tournier est élu député, en lieu et place du rallié Julien Dumas. De plus, si Delcassé et Galy-Gasparrou ont essayé de ménager leur électorat catholique, Tournier a dû, pour se démarquer, mener une campagne résolument anticléricale.

En 1906, bien que la campagne électorale se soit surtout centrée sur la politique anticléricale du bloc des gauches, les résultats ne répondent pas non plus aux attentes des conservateurs.

Ainsi, Delcassé et Tournier sont tous deux élus à Foix et Pamiers face aux candidats de « l'Action Libérale Populaire ». Sur l'arrondissement de Foix, les catholiques n'ont pas eu beaucoup d'espoir, puisque Delcassé est considéré comme inamovible. Très critiqué par le clergé parce que franc-maçon, Delcassé par sa modération face à la question religieuse n'inquiète pas les catholiques.

Á Pamiers, Rémaury parvient à faire un score honorable, mais, comme Dumas, il est victime des divisions politiques dans les milieux qui soutiennent l'Église. L'union pour la défense des intérêts de la religion, voulue par « l'Action Libérale Populaire » n'a engendré qu'une union de façade. Á l'intérieur même de ce camp, s'opposent deux courants, l'un conservateur et majoritaire, l'autre désirant apparaître comme plus progressiste. L'Église ariégeoise traine comme un boulet ses liens privilégiés avec les conservateurs. Ils ne lui permettent pas d'évoluer, et de reprendre une plus grande influence politique, comme cela avait été possible au cours des années 1880. Le recul du vote conservateur le plus marquant, est sans doute celui de Saint-Girons. Afin de sanctionner Galy-Gasparrou qui a voté la loi de Séparation alors qu'il avait promis en 1902 de s'y opposer, les électeurs couserannais n'ont quand même pas choisi un candidat conservateur. En effet, les catholiques ont évincé Galy-Gasparrou, mais ils ont élu un radical, Eugène Péres.

Au final, la loi de Séparation n'a pas apporté le renouveau espéré par l'Église ariégeoise. Après le décès de Monseigneur Rougerie en février 1907, le pape Pie X désigne Monseigneur Izart au diocèse de Pamiers. Ce dernier vient du département voisin des Pyrénées Orientales. Il est né le 10 janvier 1851 à Estagel, dans l'Aude voisin. Le choix de Rome s'est fait essentiellement sur la réputation de ce prélat, défenseur intransigeant de la religion et de ses clercs. Martin-Jérôme Izart a pu profiter lors de son arrivée d'un accueil enthousiaste de la part du clergé ariégeois, lassé des luttes intestines. À la veille de la Grande-Guerre, Monseigneur Izart parvient à régler le problème de rémunération des prêtres.

Les crises du début du siècle ont porté des coups sérieux à l'Église ariégeoise. Les craintes liées à l'anticléricalisme exacerbé de cette période, dont l'apogée a été la séparation, a eu de graves répercussions sur le recrutement ecclésiastique. Le Grand séminaire, à la veille de la Première Guerre mondiale, malgré le travail de modernisation entrepris par son prédécesseur, fonctionne de manière moribonde.

Monseigneur Izart a essayé de lutter contre le « *désastre scolaire* » dû à la fermeture des établissements congréganistes. Ainsi, après l'application de la loi de 1904, l'enseignement religieux ne parvient à se maintenir que dans les villes. Malgré quelques progrès, pour les frères des écoles chrétiennes qui arrivent à reconstituer leurs établissements en les sécularisant, et dans les écoles privées de filles des villes, l'enseignement catholique reste très minoritaire. Françoise Faux[7] estime à 6 % des garçons et 8 % des filles la part totale des enfants scolarisés dans les écoles catholiques en 1914. La baisse serait encore plus importante pour les filles d'après la même source : les sœurs éduquaient 40 % des filles en 1880, et 25 % en 1900. Nous pouvons en déduire que les crises du début du siècle ont porté un coup sérieux à ce type d'enseignement. Le travail de longue haleine mené par la République depuis le début des années 1880, porte aussi ses fruits.

Toutefois, si la séparation provoque un affaiblissement de l'attachement religieux dans le diocèse de Pamiers, elle est pourtant à l'origine de l'engagement des catholiques les plus pratiquants dans la défense des intérêts religieux. Monseigneur Izart a beaucoup travaillé pour structurer ce mouvement. Afin de procéder à un rassemblement des conservateurs, il fonde en 1910, « l'Union des Catholiques ». Cependant, malgré leurs victoires, les anticléricaux ne se démobilisent pas. Face aux initiatives de l'évêque, Delpech soutient ardemment la création d'une fédération départementale de « la Libre Pensée ». « La Ligue des Droits de l'Homme » et « la Fédération de la Jeunesse Laïque » qu'il dirige, permettent sa constitution en 1913. Même si les franges radicales de ces deux camps semblent encore mener entre-elles une lutte acharnée, la grande majorité de la population semble lassée de ces incessants combats. Ainsi, Françoise Faux[8] précise-t-elle pour justifier cela, que la guerre scolaire qui fait rage en France en 1909-1910, n'a que très peu de retentissements en Ariège. Devant ce retour au calme ardemment souhaité, les familles, les curés et les instituteurs, pourtant à la tête de la contestation jusqu'ici, respectent plus ou moins bien la volonté de beaucoup en ne créant que très peu de troubles. Au final, malgré le fort tempérament du nouvel évêque et son travail pour reconstituer un milieu catholique fort et militant, la République s'impose à la majorité des Ariégeois. Á la veille de la Guerre de 1914, le diocèse de Pamiers apparaît apaisé.

7 Françoise Faux, *Église et société dans le diocèse de Pamiers à l'heure de la République anticléricale (1890-1914)*, thèse de doctorat d'histoire de l'université de Paris Sorbonne, 1998.
8 Ibid.

Les objectifs de l'évêque ne sont pas atteints, il n'en reste pas moins que celui-ci a fait de gros efforts afin d'y parvenir. L'étude d'une série de lettres pastorales rédigées par le prélat, révèle l'engagement de ses travaux.

Deux lettres vont nous permettre de comprendre la façon dont Monseigneur Izart a pensé le redressement religieux du diocèse. Une compilation des lettres pastorales, disponible aux archives diocésaines de Pamiers, permet de consulter de façon exhaustive le contenu de celles-ci.

La première lettre pastorale que nous allons étudier est la lettre numéro 33. Elle a pour titre « L'*excellence de la prédication* », et a été lue le 20 août 1911 lors de la fête de Saint-Bernard, à Thuès-les-Bains dans les Pyrénées Orientales.

Dans ce texte, monseigneur Izart s'adresse directement à son clergé afin d'encourager et de soutenir le travail des curés et desservants sur le terrain. Pour lui en effet, le prêtre est la cheville ouvrière de l'Eglise. C'est lui qui délivre au peuple le message divin grâce aux messes et à la prédication. Le prêtre est alors à replacer au centre des préoccupations du diocèse, et la prédication doit redevenir son travail essentiel.

« *[...]. Or, notre action essentielle, celle qui, à vrai dire, résume notre vocation, c'est la culture des âmes par la prédication évangélique. [...]. Que le prêtre soit grand dans l'Eglise lorsque, par la prière officielle dont il est l'organe, il porte à Dieu les besoins des hommes et fait descendre sur les hommes les bénédictions de Dieu; qu'il soit plus grand encore lorsque, prenant un humble élément de la nature, il le féconde de sa parole et en fait l'instrument sacré des grâces divines pour la régénération des âmes, pour leur relèvement, pour leur transformation spirituelle. [...]. Oui, toute lumière et toute vertu resplendissent dans l'Evangile. C'est un foyer toujours ardent. Ni l'insolence de l'erreur, ni l'orgueil de la science ne parviendront à l'éteindre » [...]*[9].

Tout en parlant du rôle essentiel du prêtre, nous voyons bien que l'évêque prend en considération la difficulté à faire passer aux catholiques le message évangélique. Il en accuse la République qui a provoqué la chute de la pratique religieuse dans le diocèse. Il remet en question en filigrane le dogme républicain basé sur la raison et la science. Le prêtre doit combattre ce dogme sans pour autant empiéter dans le domaine politique jugé trop

9 Archives diocésaines de Pamiers, Lettres pastorales, Monseigneur Izart, n° 33, 1911.

terre à terre. Les desservants doivent ramener les fidèles sur la bonne voie, en utilisant exclusivement la persuasion du message divin.

[...]. Nous savons, chers messieurs, et Nous en bénissons Dieu, que vous avez le triple souci de la pureté de la doctrine, de la dignité de votre parole et la perfection de votre vie. Il Nous est doux d'apprendre chaque jour que les âmes trouvent en vous des dispenseurs aussi fidèles que zélés de la vérité évangélique.[10]».

Après cette longue diatribe, il propose pour répondre « *aux ravages causés dans les âmes par l'ignorance religieuse* », un programme définissant une ligne de conduite à adopter pour le clergé du diocèse. Le but est alors de délivrer l'essentiel du message religieux. Cela doit être rendu plus facile, en simplifiant ce message pour le rendre plus abordable aux humbles. Les curés doivent s'adapter aux fidèles de leurs paroisses, pour les faire revenir sur les bancs de l'Eglise pour la messe et les autres évènements de la vie religieuse. Nous avons choisi de citer des articles significatifs de cette ligne de conduite.

« ART. II : Outre l'explication des Evangiles du dimanche, réservée à la cinquième année, cet ouvrage[11] comprend le Symbole, les Sacrements, la Morale et la Lithurgie catholique. Chacune de ces quatre parties sera enseignée aux fidèles en trente-six Instructions familières, dont la durée ne dépassera pas un quart d'heure.[12]»

Il s'agit d'expliquer aux fidèles les valeurs de l'Eglise par des actes assez concrets, proche de leur vécu. De même la durée, courte, de chaque « leçon », est choisie pour ne pas accabler les fidèles par de longs discours. En fait, il faut faire court afin que les fidèles puissent retenir les messages d'un maximum des sermons

« ART. IV: Pour remédier à l'ignorance religieuse et au mal produit parmi nos Fidèles par la mauvaise presse, nous ordonnons à tous nos curés et autres prêtres de notre Diocèse ayant charge d'âmes de faire une instruction tous les dimanches et fêtes d'obligation, à toutes les messes publiques sans exception, soit par eux-mêmes soit par un prêtre approuvé. Cette instruction sera précédée de l'annonce des fêtes et cérémonies de la semaine et de la lecture du saint Evangile. Nous déclarons réservée avec

10 Archives diocésaines de Pamiers, Lettres pastorales, Monseigneur Izart, n° 33, 1911.
11 Il s'agit du livre « *Plans d'instructions pour le diocèse de Nevers* », qui devient le manuel officiel de la prédication dans le diocèse de Pamiers.
12 Ibid.

suspense « latae sententiae », la faute de tout prêtre ayant charge d'âmes qui, sauf le cas de légitime empêchement, omettrait cette instruction trois dimanches ou fêtes d'obligation consécutifs, ou bien quatre dimanches ou fêtes d'obligation non consécutifs dans l'année, en dehors du temps des vacances »[13].

Cet article permet de voir la détermination de monseigneur Izart d'accompagner dans son diocèse un clergé exemplaire. Celui-ci délivre la parole de l'Evangile aux fidèles. Le dernier article choisi, peut être considéré comme un résumé de l'attitude que doivent observer les prêtres du diocèse.

« ART. VIII : Pour s'acquitter dignement de l'auguste ministère de la prédication, nos prêtres se souviendront de la parole de saint Augustin : « Ut intelligant loquuntur ».

En conséquence : 1° pénétrés de la grandeur de leur mission, ils demanderont à la prière et à l'étude la grâce et le moyen de la bien remplir. 2°: ils prépareront avec soin leurs instructions, les écrivant autant que possible, tout au moins en précisant le plan et les divisions, développant les preuves principales de leur sujet. 3° ils seront simples dans leur langage, clairs dans leur exposition, pratiques dans leurs conclusions, surtout pieux dans leurs exhortations. ».[14]

Ainsi, toutes les qualités du bon prêtre sont reprises dans cet article. Encore une fois, l'évêque insiste sur la simplicité que doit avoir le message religieux pour reconquérir le plus de fidèles.

Le 2 février 1913, l'évêque de Pamiers fait paraître une nouvelle lettre pastorale. Celle-ci est encore une fois destinée à son clergé mais plus largement à tous les croyants. Elle a pour titre « *Christianisme et Athéisme en face de la société* ». Monseigneur Izart emploie cette fois-ci un ton très dur envers ceux qui considèrent l'athéisme, un idéal spirituel, face à l'obscurantisme de l'Église. Le texte est composé de quatre parties. Une longue introduction, un commentaire sur l'autorité, un autre sur la liberté et enfin un autre programme de règles de vie. Dès l'introduction, l'évêque utilise des mots ou des expressions très forts, « guerre » « patriotique douleur » « proie des sectaires ».qui donnent la tonalité du message.

13 Archives diocésaines de Pamiers, Lettres pastorales, Monseigneur Izart, n° 33, 1911.
14 Ibid

« Nos très chers Frères,

Il y un an, au début de la sainte Quarantaine, Nous déplorions, avec une patriotique douleur, que notre cher pays de France fût devenu si facilement la proie des sectaires et que, retournant contre Dieu les plus grands dons qu'il avait reçu de Lui, il se fit l'apôtre de l'impiété.

Nous vous disions que la guerre religieuse, dont vous êtes comme Nous les victimes, avait aujourd'hui ce caractère de basse hypocrisie: c'est que des hauteurs du Pouvoir, elle est descendue dans l'asile sacré ou se forment des consciences d'enfants, et que là derrière ces murs, légalement protégés contre la surveillance de la famille, cette guerre se poursuit, par la parole et par le livre, contre de jeunes âmes sans défenses, pour faire de nos petits chrétiens de précoces renégats.

Au nom de l'histoire et du bon sens, Nous vous dénoncions l'éducation sans Dieu comme une chose monstrueuse, inconnue des peuples civilisés, contraire à la nature de l'Homme et faite seulement pour vous donner des fils sans respect et des filles sans vertu. Si de l'école, que l'on peut appeler la pépinière de la nation, nous remontons jusqu'à la nation elle-même, nous y voyons l'Athéisme installé en maître, se donnant pour mission, avouée ou secrète, de faire expier, par tous les dénis de justice, le crime de la fidélité à Dieu; de bannir l'idée de Dieu de toutes les manifestations de la vie publique et d'effacer même son nom de tous les asiles dont la charité chrétienne avait peuplé le sol de France, afin que tout , en notre pays, même la souffrance, portât le sceau de l'Apostasie. [...]. Oui. Nos très chers Frères, autant le Christianisme introduit dans l'organisme d'un peuple des éléments de force, de stabilité et de grandeur, autant l'Athéïsme en dissout les énergies, en paralyse l'activité morale et en prépare la mort[15] ».

Cette partie de l'introduction démontre bien la vigueur avec laquelle le prélat souhaite s'opposer aux valeurs véhiculées par la République. Il se révèle comme un être intransigeant. Son souhait le plus profond est de remettre Dieu et l'Église au centre de la vie des fidèles et de tous les Français. Il reprend ici pour justifier son combat, des thèmes utilisés pendant les années 1880, à l'époque où les oppositions entre les idéaux républicains et ceux de l'Église s'opposaient. La République est alors assimilée à l'antéchrist, et l'Église la salvatrice de la France. Ainsi, par

15 Archives diocésaines de Pamiers, Lettres pastorales, Monseigneur Izart, n° 38, 1913.

ce retour à des thèmes anciens, Monseigneur Izart essaie de mobiliser à nouveau les fidèles contre la République, qu'ils semblent toutefois avoir adopté. Le reste du texte continue de la fustiger. Il s'attaque aux principes d'autorité, d'égalité et de liberté qu'elle défend.

« [...] Or, quelle est la source de cette autorité d'où dérive originairement le droit de commander et à laquelle correspond nécessairement le devoir d'obéir ?

Voulez-vous que nous le demandions tout d'abord à l'athéisme ? Ce sera l'embarrasser; car, en décrétant la déchéance de Dieu et en Le bannissant des sociétés, il a passé le niveau sur toutes les têtes humaines; et sur les ruines de la vieille croyance en une Divinité créatrice, il a programmé l'égalité des hommes dans la possession et l'exercice des mêmes droits. Donc, l'indépendance de l'homme, la souveraineté de l'homme, la déification de l'homme, voilà tout le Crédo de l'athéisme. [...]

Non, non, jamais l'athéisme, s'il est logique, n'organisera une société parce que ses principes mêmes lui interdisent de créer une autorité, base indispensable de l'ordre social. Il faut qu'au dessus de l'égalité des hommes brille une supériorité qui ne vienne pas des hommes et qui soit sur le front d'une créature humaine un reflet de la majesté divine. ».[16]

Clairement, l'évêque du diocèse de Pamiers décrit le chaos annoncé d'une société dirigée par ceux qu'il nomme « les sans Dieu ». Pour rétablir l'ordre, Monseigneur Izart préconise un retour de l'Église pour inspirer les actions du gouvernement. Autrement dit, dans sa dernière phrase, il souhaite le rétablissement du catholicisme comme religion officielle de l'État, afin de retrouver une société saine et « civilisée ». La périphrase « *sur le front d'une créature humaine un reflet de la majesté divine.* », témoigne de cet état d'esprit. Ainsi, un personnage, comme jadis le roi de droit divin, est le seul capable de conduire une nation. Le paragraphe sur la liberté est réalisé sensiblement avec cette même idée que le régime actuel, bien qu'il la prône, est par essence incapable de l'assurer : « l'athéisme tue la liberté »

« Il y a dans la langue humaine, Nos très chers Frères, un mot qui exprime, en les résumant, les plus nobles aspirations de notre nature, un

16 Archives diocésaines de Pamiers, Lettres pastorales, Monseigneur Izart, n° 38, 1913.

mot qui porte avec lui l'honneur et le plus bel apanage de l'homme; un mot puissant, capable d'entraîner, d'électriser les multitudes; un mot hélas, dont l'impiété à fait de tout temps, un cri de guerre contre la Religion : c'est le mot de liberté. [...]

L'athéisme tue la liberté, parce qu'en étouffant l'idée de Dieu dans la conscience des hommes, il ouvre la porte à tous les vices, il engendre la corruption des mœurs, la désorganisation de la famille, les bouleversements de la société, et il provoque tôt ou tard les sanglantes représailles des gouvernements qui brisent les libertés populaires au nom du salut public. L' Athéisme tue la liberté, parce qu'en dépouillant l'homme de son titre d'enfant de Dieu, il supprime la raison même de sa dignité, il le livre sans défense à l'égoïsme et aux empiètements du pouvoir qui en fera, sans scrupule, l'instrument de ses caprices, qui envahira le domaine de sa conscience, qui attentera à ses droits les plus sacrés, qui fera peser en un mot, sur toute sa vie le joug du plus puissant des despotismes, le despotisme d'une autorité sans Dieu .».[17]

Après ces propos très durs contre l'autorité et la liberté que défendent les républicains, il propose d'autres lignes de conduite à suivre. Les premiers articles reprennent les comportements à adopter par les curés pour convaincre leurs paroissiens. Les derniers articles parlent d'un ennemi redoutable et d'un allié tout aussi important : l'école. Si les écoles républicaines sont dénoncées, les écoles privées sont valorisées car elles permettent de réinvestir le domaine des mentalités.

« ART. XIV Ecoles : Nous rappelons, en les précisant, à MM. Les curés, vicaires, prédicateurs et confesseurs les graves prescriptions contenues dans la Lettre collective de l'Episcopat français sur les droits et les devoirs des parents relativement à l'école :

1° devoir de préférer, partout où elle existe, l'école chrétienne à l'école neutre, à moins de très sérieux inconvénients.

2° nécessité de l'enseignement des livres de l'école officielle.

3° interdiction de quatorze manuels scolaires, ouvertement hostiles à la religion, « et défense à tous les fidèles de les posséder, de les lire et de les laisser entre les mains de leurs enfants, sans Notre permission, quelle que soit l'autorité qui prétende les leur imposer ».

17 Archives diocésaines de Pamiers, Lettres pastorales, Monseigneur Izart, n° 38 1913.

4° Quand le manuel mauvais est imposé dans l'unique école de ma paroisse : a) obligation pour les parents, sous peine de refus d'absolution, d'agir auprès du maître pour que le manuel soit retiré et d'employer tous les moyens en leurs pouvoir pour que, par l'influence de la famille en même temps que par la fréquentation régulière du catéchisme, la foi de l'enfant soit sauvegardée. b) obligation pour l'enfant, s'il veut être absous, de faire son possible pour déterminer ses parents à intervenir auprès du maître corrupteur, et de recevoir de son curé ou de son confesseur un enseignement catéchiste et une direction spirituelle qui soit de nature à préserver sa foi. c) si grâce à ces moyens énergiques et persévérants, l'enfant malgré le manuel impossible à écarter, garde sa foi intacte, nécessité de Nous demander, dans chaque cas particulier, l'autorisation de garder le livre condamné. Cependant, même dans ce cas, l'autorisation serait refusée si elle devait être pour les fidèles, dans tel milieu déterminé, une occasion de scandale. d) enfin, obligation de retirer l'enfant de l'école si sa foi y court un danger prochain qui ne puisse pas être éloigné, à plus forte raison si elle a déjà subi quelque atteinte.

5° Obligation de prendre le même parti si le mélange des enfants de différent sexe, en classe ou à la cour, compromet gravement la vertu des enfants.

MM. les curés reliront cette Lettre collective des évêques, en rappellerons souvent les prescriptions aux familles et les appliqueront eux-mêmes aux parents et aux enfants, conformément aux règles que Nous venons de leur donner.

ART. XV : Nous ne serions trop encourager les prêtres et les fidèles à la reconstitution de nos écoles libres, partout où cette reconstitution est possible. Les circonstances, il est vrai, ne se prêtent guère à la réalisation de ces voeux. Que du moins, celles de nos écoles libres qui vivent encore trouvent dans la générosité de nos bons catholiques les subsides nécessaires à leur maintien. Nous faisons en leur faveur, un pressant appel. ».[18]

Malgré le volontarisme de monseigneur Izart pour le renouveau des écoles libres, nous ne pouvons que constater l'échec de son entreprise. En réalité les instituteurs, les curés et la population vivent une période de consensus et d'apaisement.

18 Archives diocésaines de Pamiers, Lettres pastorales, Monseigneur Izart, n°38, 1913.

3- La formation d'une section d'Action Française à Pamiers.

Les années 1910 montrent une nouvelle tentative d'organisation des énergies de droite, à partir du mouvement d'Action Française qui se développe en France. La première mention de ce groupe en Ariège, est faite par le commissaire de police de Pamiers qui rédige un rapport à destination du préfet, daté du 7 décembre 1911.

Il informe que cette famille d'idées s'est créée au mois de septembre de cette année. Au moment de la rédaction du rapport, la section appaméenne d'Action Française compte une vingtaine de membres, et il fait une description sommaire des principaux membres.

M. Vasillières en est le président. Ancien membre directeur de l'Action Libérale Populaire en Ariège, comme la plupart des membres de cette nouvelle section, il s'agit d'un officier de réserve, lieutenant de louveterie. Á côté du président, M. de Seyne-Larlenque, propriétaire terrien et conseiller général du canton de Saverdun, M. Landry, maire de la commune de Saint-Michel[19], M. Martin important négociant en textile sont cités ainsi que l'abbé Joffre, curé de Pamiers.

Afin de préciser l'implication de l'Église dans ce mouvement politique, le commissaire indique que ce groupe est soutenu par l'évêque. D'après le fonctionnaire, la section d'Action Française aurait été créée dans l'arrondissement de Pamiers dans le but de jouer un rôle majeur pour les élections municipales de 1911. Pourtant, ce regroupement ne semble pas trop dangereux. D'ailleurs, ses résultats lors du scrutin municipal, sont très mauvais.

C'est bien un groupe organisé. Ainsi, une fois par semaine environ, des conférences sont tenues au domicile même de Vasillières et les travaux réalisés dans ces réunions sont relayées par le journal de droite, l' *Express du Midi.*

En plus de ces réunions régulières privées, l'Action Française de Pamiers organise de façon plus occasionnelle, d'autres rassemblements annoncés comme privés, mais qui en fait sont publics.

Un rapport du sous-préfet de Pamiers fait état de cette situation et mentionne les affrontements violents entre les partisans de « l'Action Française » et les républicains qui s'introduisent en nombre dans ces attroupements. Nous pouvons mesurer l'attachement profond de la

19 Canton de Pamiers.

population à la République et sa volonté de défendre le régime face aux royalistes.

L'extrait suivant de ce long rapport d'une dizaine de pages témoignant de cet attachement, reprend le déroulement d'une manifestation qui s'est déroulée le 28 mai 1911.

« [...] A deux heures, a commencé la réunion à l'ancienne église du collège. Cinq cents personnes environ s'y étaient rendues. Sur ce nombre, il y avait à peu près cinquante royalistes que l'on distinguait aisément tant par leur attitude que par les places qui leur étaient réservées. [...]

Le reste de l'assemblée était composée d'ouvriers, de petits industriels et commerçants, appartenant tous au parti républicain. Il y avait aussi quelques professeurs du collège et quelques instituteurs.[...]

M. Arnal, avocat à la cour d'appel de Toulouse, prend enfin la parole et après avoir annoncé qu'il va développer le programme de l'Action Française, il s'écrit : « Vive le roi! A bas la République! ». Les cinquante royalistes applaudissent, mais en même temps, les quatre cent cinquante autres auditeurs protestent par des huées, des coups de sifflets et répondent par un : « Vive la République! ». La salle devient houleuse. Quelques horions commencent à être échangés entre les « camelots du roi », transformés en commissaires de l'assemblée, et quelques ouvriers. » [...][20]

Les actions violentes sont confirmées par un télégramme envoyé par M. Vasillières à la direction de l'Action Française à Paris dès la fin de la réunion du 28 mai 1911.

« Belle réunion Pamiers 800 auditeurs. Bandes gouvernementales soudoyées par sous-préfecture envahissent réunion. Orateur Arnal Pontous tiennent magnifiquement tête. Violentes bagarres dans salle; camelots expulsent nombreux perturbateurs. Séance doit être levée aux cris : Vive le roi. Impression profonde produite par réunion et énergie camelots. »[21].

La violence est un moyen normal défendu par l'Action Française car la République ne respecte pas les valeurs qu'elle prétend défendre comme la liberté d'expression. Cette attitude est confirmée par un rapport du commissaire de police de Pamiers daté du 3 juin 1912, qui fait suite à une campagne d'affichage de placards de propagande de l'Action Française.

20 Archives départementales de l'Ariège, 5 M 94. Agitation royaliste. Comité royaliste, propagande meeting, rapports; menées royalistes par « l'Action Française », manifestation du comte de Paris. (1886 – 1929).
21 Ibid.

Quel est le contenu de ces affiches?

« L'Action Française,
Section de Pamiers.

Des bandes soudoyées par la sous-préfecture ont violemment interrompu la réunion organisée par l'Action Française.

D'abord, signalons à l'opinion publique ces procédés de discussion qui sont aujourd'hui les seuls arguments des partis républicains, contre lesquels l'Action Française et les camelots du roi n'ont jamais subi.

On nous a toujours présenté la République comme permettant seule, la libre expression de la pensée.

Elle ment à cette promesse, comme elle manque à tous les engagements pris devant le pays.

Nous n'hésiterons pas à secouer cette domination abjecte, et nous ferons prochainement entendre la vérité politique toute entière à la population intelligente et libre de Pamiers, que nous garantirons même par la force, contre les entreprises des apaches gouvernementaux.

A bas l'oppression républicaine!
Vive le roi!
Vive les libertés!

L'Action Française.[22] *»*

Nous le voyons bien, la violence accompagne la doctrine de l'Action Française qui veut rétablir dans le pays le régime monarchique.

Dans le département, l'Action Française n'a pris qu'une importance relative dans l'arrondissement de Pamiers. Ailleurs, si elle est signalée, son activité est plus que faible.

Ainsi, à Foix nous retrouvons une mention de ce mouvement dans un rapport du commissaire de police rédigé le 5 décembre 1912.

Le commissaire indique au préfet que messieurs Peyrat, Négrier et Subra ont formé une section d'Action Française à Foix. M. Peyrat prend la présidence de la section locale. Il s'agit d'un maréchal des logis à la retraite,

22 Archives départementales de l'Ariège, 5 M 94. Agitation royaliste. Comité royaliste, propagande meeting, rapports; menées royalistes par « l'Action Française », manifestation du comte de Paris. (1886 – 1929).

employé au greffe du tribunal. L'auteur du rapport en fait un portrait peu flatteur : « *il subit l'influence du clergé dont il est l'obligé et dont il est l'instrument. Il n'a aucun ami. »*[23].

Pour le commissaire, ces « camelots du roi» n'ont aucune influence politique. Ainsi, la section de Foix ne trouve pas de partisans, le groupe est réduit et n'obtient que les résultats négatifs. Á la date de ce courrier, il ne tient plus de réunion. L'activité fuxéenne de l'Action Française est presque inexistante.

Seules des campagnes d'affichage peuvent être mises à leur actif, mais celles-ci sont très rares et de faible ampleur. Nous en trouvons une seule trace en mai 1914, dans un autre rapport du commissaire de police de Foix.

Á Saint-Girons, aucune section n'est signalée, ce qui montre bien la faible activité des sympathisants dans cet arrondissement. Nous pouvons relever tout de même un article de la Dépêche du samedi 16 mai 1914. L'auteur y fustige les divisions républicaines locales qui permettent aux royalistes de s'exprimer.

« arrondissement de Saint-Girons.

Saint-Girons.

Placards royalistes: Il y a quelques jours, un républicain de Saint-Lizier, qui a la loyauté de faire connaître son nom, me signalait un fait qui mérite d'être mentionné. Pour diverses raisons, j'ai dû retarder l'insertion de cette communication, qui n'a du reste, rien perdu de son intérêt.

Mon correspondant occasionnel me signale que ce jour là, de quatre heures et demi et cinq heures du matin, l'appariteur de la mairie, a placardé dans de nombreux endroits de Saint-Lizier, des affiches de l'Action Française commençant par « A bas la République! » et se terminant par « Vive Philippe VII! Vive le roi! »

« Vous pouvez », ajoute mon correspondant, « vous figurer de quelle façon sont traités la République et les républicains. Cela écoeure les républicains sincères de Saint-Lizier de voir au pouvoir, de par la volonté des radicaux dissidents, une municipalité royaliste qui ne craint pas de donner l'ordre à son appariteur d'afficher des placards injurieux contre la République. »

Malgré le vœu de mon correspondant occasionnel, je n'ajouterai rien à cette lettre.

23 Ibid.

Le moindre commentaire m'entrainerait trop loin, parce qu'il me faudrait dire leur fait aux républicains des deux fractions du parti radical de Saint-Lizier.

Je me borne à faire le parti républicain tout entier juge des déplorables effets que produisent la désunion des radicaux et les rivalités de personnes.

A.L.[24]

L'Action Française en Ariège n'a eu une réelle influence que dans l'arrondissement de Pamiers. Même là, elle ne connaît pas de réels succès. L'Action Française a permis de rassembler les mécontents et les opposants du régime républicain, parmi lesquels, l'Église et son évêque, et des notables locaux.

Les élections législatives de 1910 confortent l'implantation durable de la République dans les arrondissements de Foix et de Saint-Girons. Pour Pamiers, nous pouvons également observer un renforcement des positions de l'Action Française mais aussi un basculement plus à gauche à l'issue du scrutin. En effet, le général Pédoya est un radical-socialiste anti-delcassiste qui gagne l'élection dès le premier tour face à de Seynes, membre de l'Action Française.

Résultat du scrutin du 7 mai 1910 dans l'arrondissement de Pamiers.[25]

- Électeurs: 24 629
- votants: 18 580
- exprimés: 18 339

Général Pédoya	9 487
De Seynes	8 861
Girou	48
Amblard	6
Fages	279

24 Archives départementales de l'Ariège, 5 M 94. Agitation royaliste. Comité royaliste, propagande meeting, rapports; menées royalistes par « l'Action Française », manifestation du comte de Paris. (1886 – 1929).

25 Archives départementales de l'Ariège, 2 M 33. Elections législatives. Instructions, affiches, notices, professions de foi, rapports, contestations, résultats, correspondances, (1881 – 1930).

Conclusion :

Au final malgré une réorganisation des conservateurs, notamment au sein de l'Action Française à Pamiers et un nouvel évêque intransigeant, la République s'implante durablement en Ariège et dans les consciences Ariégeoises.

Le général Pédoya, radical-socialiste anti-delcassiste, gagne en effet le scrutin législatif de 1910 à Pamiers dès le premier tour. Á Foix et Saint-Girons les candidats républicains s'imposent tous deux sans faire face à l'opposition conservatrice. L'Église avait alors demandé à ses électeurs de ne pas participer au vote, en l'absence de candidats, pour défendre ses valeurs. Au contraire, nous observons un basculement à gauche. Les élections de de Pédoya en 1910 comme député, ou celles d'Henri Bernère et de Georges Reynald, alors maire de Foix, comme sénateurs en 1912, confirment cette tendance.

Le suffrage des législatives de 1914 conforte ce basculement. Le général de Pédoya est une nouvelle fois élu au premier tour face à de Seynes avec 9 924 voix contre 8 994 à de Seynes[26]. Á Saint Girons, le radical-socialiste Paul Laffont est élu député dès le premier tour de l'élection. Seul Delcassé résiste à cette poussée de la gauche dans l'arrondissement de Foix.

Ainsi, avant-guerre, l'Ariège connait une situation politique particulière. La présence d'une minorité conservatrice à Pamiers ne remet pas en question le vote radical-socialiste de cette ville pendant que Foix donne toujours sa confiance à Delcassé.

Saint-Girons enfin, arrondissement qui était très attaché aux valeurs de l'Église, semble avoir adopté une position à gauche en votant pour des candidats radicaux-socialistes. Autrement dit, la République semble s'être imposée partout dans le département à la veille de la Première Guerre mondiale, sans que toutefois les idées monarchistes meurent totalement.

26 Ibid.